



Organisme de formation référencé Datadock

Gestion des entreprises extérieures

Objectifs de la formation :

Réaliser des plans de prévention complets, adaptés et conformes à la réglementation et aux opérations à mener. Identifier clairement les conditions de mise en oeuvre de la réglementation applicable. Elaborer une trame de plan de prévention transposable dans le cadre de ses activités.

Pré-requis :

Aucun.

Moyens et méthodes pédagogiques :

Les prestations de formation sont assurées par des formateurs professionnels qui utilisent des moyens pédagogiques adaptés.

En amont de la formation :

Si besoin, nous auditions les stagiaires afin de constituer des groupes homogènes

Dans le cadre de session intra entreprise, les formateurs adaptent les programmes et animent des formations spécifiques sur site afin de répondre à vos besoins spécifiques.

Pour un bon suivi du stage, le stagiaire dispose d'un ou plusieurs supports de cours.

Après le stage :

Le stagiaire dispose d'une évaluation globale du stage.

Les formateurs partagent leurs expériences dans un but d'amélioration continue.

Modalités d'évaluation :

Evaluation à chaud par le biais de travaux pratiques.

Moyens techniques :

Salle(s) de cours équipée(s) des moyens audiovisuels avec le matériel adapté à la formation (si besoin, ordinateur par stagiaire).

Public :

Chefs d'établissement, chefs des services techniques et responsables sécurité des Entreprises Utilisatrices ; responsables des Entreprises Extérieures.

Durée :

2 jours

Référence :

SEC-GES-0234

Type de formation :

Formation qualifiante

Programme de la formation

1. Le volet réglementaire

Le volet réglementaire : Le décret 92-158, l'arrêté du 19 mars 1993, les circulaires DRT n°93-14 & n°2006-10.

Comprendre ses responsabilités (responsabilité civile et la responsabilité pénale) : Entreprise utilisatrice, Entreprise extérieure

Implication légale et enjeu du plan de prévention et des autres documents légaux

2. Définir les étapes clés d'un plan de prévention

Préparer l'analyse et l'évaluation des risques

Réaliser la visite préalable des lieux d'intervention

Mettre en commun les risques et élaborer les mesures de prévention

Informé en cas de risques graves

Gérer des situations de coactivités.

Gérer les risques particuliers avec application d'autorisations spécifiques : permis de feu, permis de fouille..

Préparer les documents à joindre au plan

Etablir les protocoles de sécurité pour les opérations de chargement et de déchargement

3. Suivre le plan de prévention

Réaliser des visites d'inspections périodiques et leur contenu.

Obligations de mise à jour du PDP et mise en place d'un outil réellement efficace.

Informé et faire participer le CHSCT

Méthodes

Apports théoriques et illustrations par des exemples concrets.

Approche opérationnelle et études de cas (dont

Entreprises concernées).